

RELATIONS PRESSE

01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr / www.cgt.fr



COMMUNIQUÉ de PRESSE

ADP

Permettre l'expression citoyenne de toutes et tous !

Depuis le 13 juin, la consultation citoyenne concernant l'organisation d'un référendum sur la privatisation « d'Aéroport De Paris » (ADP) a été lancée, par le biais de l'ouverture d'un site officiel ([https : //www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1](https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1)).

Avant même que ce site ne soit ouvert et accessible, la CGT a interpellé, par courrier, le ministère sur la proposition du président de la République consistant à baisser le seuil de signatures nécessaires à 1 million pour les R.I.P (référendum d'initiatives partagées).

Ce courrier est resté sans réponse ! Une copie de cette interpellation a d'ailleurs été adressée aux présidents des groupes parlementaires.

Rapidement, la CGT a alerté sur plusieurs points, notamment les suivants.

Les multiples appels à pétitions sur le référendum qui n'ont aucune valeur légale ; seule la signature sur le site officiel du ministère de l'Intérieur sera comptabilisée et reconnue valable.

Pour éviter que cette situation génère flou et incompréhension pour les citoyen-nes, la CGT a appelé toutes ses forces ainsi que l'ensemble du monde du travail à se mobiliser pour voter et pouvoir exprimer son opinion sur la défense de notre bien commun.

Recueillir 4 717 396 signatures est un défi d'ampleur pour contraindre le parlement à examiner la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Pour favoriser la transparence sur le niveau de participation, la CGT revendique la mise en place, par le ministère de l'Intérieur, sous le contrôle du Conseil Constitutionnel, d'un compteur quotidien : seul gage de contrôle de l'expression démocratique !

Montreuil, le 19 juin 2019